



FR

Protocole MAC
Comité d'experts gouvernementaux
Deuxième session
Rome, 2 – 6 octobre 2017

UNIDROIT 2017
Etude 72K – CEG2 – Doc. 1
Original: anglais
mai 2017

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

1. Ouverture de la session et élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et organisation de la session.
3. Rapport du Groupe de travail intersessions.
4. Examen de l'avant-projet de Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement agricoles, de construction et miniers à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles.
5. Travaux futurs.
6. Examen du Rapport.
7. Divers.

ANNOTATIONS

Point n° 1: Ouverture de la session et élection du Bureau

1. La deuxième session du Comité d'experts gouvernementaux d'UNIDROIT chargé de l'élaboration d'un projet de Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement agricoles, de construction et miniers à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (le "Protocole MAC ") se tiendra au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153) à Rome, dans la *Green Room*, du 2 au 6 octobre 2017.

2. La session commencera le lundi 2 octobre à 10h00. L'inscription se fera à partir de 8h30.

3. La session sera ouverte par le Secrétaire Général d'UNIDROIT en qualité de Président provisoire. Les fonctionnaires pour la session seront ensuite élus. Le Comité souhaitera peut-être élire un Président, deux Vice-Présidents et un Rapporteur.

Point n° 2: Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et organisation de la session

4. Les horaires de la session seront comme suit:

Matin: 09h00 – 12h30
Après-midi: 14h00 – 17h00

5. Les débats se dérouleront en anglais et en français, avec interprétation simultanée dans les deux langues.

6. La documentation pour la session sera disponible sur le site Internet d'UNIDROIT (<http://www.unidroit.org/fr/travaux-en-cours-etudes/current-studies-fr/protocole-mac>).

7. Tous les Etats et les organisations gouvernementales ont été invités à formuler des observations écrites sur l'avant-projet du Protocole MAC. Les organisations non-gouvernementales participant en tant qu'observateurs ont aussi été invitées à formuler des observations écrites.

8. UNIDROIT souhaite attirer l'attention sur les procédures de sécurité en vigueur à la FAO qui prévoient que les participants doivent porter un badge approuvé par la FAO, avec leur photographie, pour pouvoir accéder à la salle de conférence. Les participants qui ne souhaitent pas être retardés à leur arrivée à la FAO devront fournir à UNIDROIT, par courrier électronique, une photo couleur format passeport pour le badge.

Point n° 3: Rapport du Groupe de travail intersessions

9. Lors de sa première session (Rome, 20 – 24 mars 2017), le Comité d'experts gouvernementaux a convenu de constituer un Groupe de travail intersessions concernant les critères d'enregistrement. Le Comité a décidé que le Groupe de travail intersessions concernant les critères d'enregistrement devrait, en outre, envisager des mesures éventuelles afin d'améliorer la transparence de l'avant-projet de Protocole concernant la présentation des types de matériels d'équipement MAC auxquels il s'appliquait. Le Groupe de travail intersessions fera rapport au Comité lors de sa deuxième session.

Point n° 4: Examen de l'avant-projet de Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement agricoles, de construction et miniers à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles

10. L'avant-projet de Protocole (tel qu'il figure dans le document UNIDROIT 2017 – Etude 72K – CEG2 – Doc. 2) constituera le document de travail de base lors de sa deuxième session.¹ Il sera accompagné du Rapport explicatif (UNIDROIT 2017 – Etude 72K – CEG2 – Doc. 3) qui comprendra un commentaire et une analyse sur chacune des dispositions provisoires. Ce document devrait également être examiné conjointement avec l'analyse juridique (UNIDROIT 2017 – Etude 72K – CEG2 – Doc. 4) qui fournira une analyse plus détaillée des considérations juridiques et politiques qui sous-tendent l'avant-projet de Protocole MAC.

Point n° 5: Travaux futurs

11. UNIDROIT envisage qu'une Conférence diplomatique puisse être convoquée au second semestre de 2018 pour adopter le Protocole.

¹ L'avant-projet de protocole MAC tel qu'indiqué dans le document UNIDROIT 2017 - S72K - CEG2 - Doc. 2 a été préparé par le Comité de rédaction et adopté par le Comité d'experts gouvernementaux lors de sa première session (du 20 au 24 mars 2017).